

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 août 2022, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

#### Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1 Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2 Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3 Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4 Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5 Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

## Sont également présents :

Madame Valérie Gille, Directrice générale, greffière trésorière

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expréssément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h01 heure.

#### 2022-08-127 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jours, préalablement à la séance;

- 01 Ouverture de l'assemblée
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Correspondance
- 04 Adoption du procès-verbal
  - 04.01 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 7 juillet 2022
- 05 Trésorerie
  - 05.01 Rapport des dépenses du mois et autorisées
  - 05.02 Contrat de service AddÉnergie
  - 05.03 Modification politique vente de terrain
  - 05.04 Test amiante 316 rue Principale
- 05.05 Acceptation offre d'achat lot 6 137 367 sur la rue Raymond-Marie-Gagnon
- 05.06 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets pour un montant total de 1 079 500.00 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2022
  - 05.07 Octroi de contrat réfection toiture 316 rue Principale
  - 05-08 Octroi de contrat inspection passerelle Sault-au-mouton
  - 05-09 Réclamation 329 rue Principale
  - 05-10 Renouvellement contrat assurances
  - 05-11 Paiement factures CPE temporaire
  - 05-12 Paiement facture terrassement parc de la chute
  - 05-13 Autorisation de formation
- 06 Hygième du milieu-recyclage
- 07 Sécurité publique
  - 07-01 Acquisition terrain chemin du barrage
- 08 Travaux publics
  - 08-01 Demande de déneigement rue Georges
  - 08-02 Appel d'offres déneigement patinoire
- 09 Aqueduc et eaux usées
  - 09.01 Autorisation dépenses facture Englobe Copr.
  - 09.02 Autorisation dépenses factures SNC Lavallin inc.

- 09-03 Autorisation facturation Ministère des Transports
- 09-04 Autorisation augmentation budget surveillance SNC Lavalin inc.
- 10 Loisirs-Tourisme
  - 10.01 Don quai lac des Cèdres
- 10.02 Appel de candidature Comité corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive
  - 10.03 Renouvellement contrat d'intégration au travail
- 10.04 Nomination directrice corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive
- 11 Santé et bien-être
- 12 Urbanisme-développement du territoire
  - 12.01 Ajout signalisation rue Girard
- 13 Législation
- 13.01 Adoption règlement de modification 22-02 modifiant le règlement 08-01 règles de suivie et de contrôle budgétaire
- 14 Affaires nouvelles
  - 14.01 Annulation vente lot 3 809 164
  - 14.02 Emplacement défibrilateur
- 15 Varia
- 16 Période de questions
- 17 Clôture et levée de la séance

# IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

### **CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose cinq (5) documents d'information aux membres du conseil.

- 3.1 Ministère des Transports Panneau de signalisation pour orignaux
- 3.2 Karine Bergeron Demande achat immeuble de la Municipalité de Longue-Rive
- 3.3 Dossier travaux supplémentaires branchement au 329 rue Principale.

- 3.4 Lettre taxation vidange véhicule récréatif
- 3.5 Lettre chemin de colonisation de la rivière au sable

# 2022-08-128 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 7 JUILLET 2022

**ATTENDU QU**'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2022 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2022, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

# 2022-08-129 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISÉES

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a présenté aux membre du conseil le rapport des comptes fournisseurs en date du 23 août 2022 ;

**CONSIDÉRANT** les comptes suivants:

## Dépenses incompréssibles de juillet 2022

Groupe TVA (publicité) 8 853.74\$

Groupe TVA (publicité) 569.46\$

Groupe TVA (publicité) 601.42\$

Groupe TVA (publicité) 1 440.44\$

Groupe TVA (publicité) 1 600.48\$

Groupe TVA (publicité) 700.21\$

Groupe TVA (publicité) 859.41\$

Groupe TVA (publicité) 3 794.46\$

Groupe TVA (publicité) 1 155.27\$

Québécor Média (publicité) 5 713.21\$

Québécor Média (publicité) 7 864.06\$

Québécor Média (publicité) 3 465.46\$

Groupe TVA (publicité) 1 698.32\$

Ministre du revenu du Québec (retenue à la source) 1 113.44\$

Québécor Média (publicité) 1 132.60\$

Hydro-Québec (326 Principale surpresseur) 614.80\$

Hydro-Québec (331 Principale) 61.26\$

Hydro-Québec (55 rue Côté) 201.31\$

Hydro-Québec (55B rue Côté) 195.86\$

Hydro-Québec (469 Principale poste PP-4) 140.62\$

Hydro-Québec (6 rue du parc Industriel) 35.08\$

Vidéotron (331 Principale) 90.60\$

Ministre du revenu du Québec (retenue à la source) 12 830.38\$

Receveur général (retenue à la source) 4 944.32\$

Hydro-Québec (3 rue de l'Église) 675.39\$

Télus (cellulaire) 116.04\$

Vidéotron (loisirs) 130.39\$

Vidéotron (741 route 138) 109.00\$

Hydro-Québec (éclairage public) 1 459.98\$

Hydro-Québec (856 route 138) 163.80\$

Hydro-Québec (10 rue Gagnon) 227.69\$

Hydro-Québec (530 Principale) 237.93\$

Bell Canada (cellulaire) 156.25\$

Bell Canada (857 route 138) 99.88\$

Hydro-Québec (741 route 138) 181.41\$

Hydro-Québec (1-3 rue Tremblay) 30.74\$

Hydro-Québec (42 chemin du Barrage) 93.55\$

Hydro-Québec (316 route 138) 492.88\$

Hydro-Québec (530-5 route 138) 111.16\$

Fédération indépendante des syndicats (syndicat) 176.98\$

Valérie Gille (Reer part employé, employeur avril, mai, juin) 675.00\$

Louis-Philippe Lepage (armature, valve, connecteur) 46.95\$

Denise Michaud (frais déplacement et repas pour formation touriste côte-nord) 243.82\$

Association du cancer de l'est (aide financière) 50.00\$

Équipements Champagne-Champagne (Boîte camion F-250) 7 082.46\$

MRC de la HCN (Quote-part) 10 291.35\$

Municipalité Portneuf-sur-Mer (test d'eau) 113.97\$

Dépôt jeudi le 7 juillet (paies) 9 462.86\$

Dépôt jeudi le 14 juillet (paies) 9 514.68\$

Dépôt jeudi le 21 juillet (paies) 9 456.93\$

Dépôt jeudi le 28 juillet (paies) 13 586.21\$

#### TOTAL 124 663.51\$

# Chèque août 2022

Agat Laboratoires (herbicides) 2 210.40\$

Aide-Tic (frais de sécurité) 6.26\$

Alimentation JMDS (lait, essence, quincaillerie) 2 256.66\$

Atelier Brisson Gagné (coupe bordure) 69.84\$

ATR de la Côte-Nord (autocollants) 293.19\$

Carrière Girard (pierre) 520.27\$

Construction SR (réparation local fadoq) 1 557.91\$

Détection thermique JD (inspection du 316 Principale) 2 759.40\$

Eddy Net (pièces) 152.72\$

Entreprise Carl Brassard (lampe, honoraire) 353.11\$

Eurofins Environex (contrôle bactériologique) 750.78\$

Équipements GMM (entretien photocopieur) 375.24\$

Everguard (maintenance annuelle) 2 362.24\$

Fabrique St-Paul (achat de bois) 5 432.57\$

FQM (modification de police) 494.86\$

Garage Jeaninne Boulianne (pièces, démarreur) 848.72\$

Geothentic (licence mensuelle) 45.97\$

Imprimerie Charlevoix (fourniture de bureau) 190.03\$

Produits sanitaire Lépine (sodium, matériel, gants) 570.56\$

Louis-Philippe Lepage (treillis, vis, béton, peinture, ampoule, manchon) 448.15\$

Maheu & Maheu (gestion parasitaire) 400.05\$

MRC de la HCN (quote-part, mutation) 30 729.50\$

PG Solutions inc (configuration du disque dur) 86.23\$

Purolator (frais de transport) 106.40\$

Rénovation JMBR (ampoule, ciment, perceuse, tuyau, fouet à batterie) 1 105.51\$

Garage Roger Foster (inspection SAAQ) 248.35\$

Sécuor (système de sécurité) 483.34\$

Services Info-Comm (honoraire, logiciel) 386.76\$

Service Incendie de Forestville (entente intermunicipal) 28 516.50\$

Soudure Usinage Renaud Émond (presse pour pompe) 57.49\$

Javel Bois-Francs inc (hypochlorite) 659.73\$

Ténaquip (pince, matériel entretien, pinceau, brosse) 489.48\$

Transport DFG (transport plateforme) 2 816.89\$

L.P Tanguay (crédit) (-239.24\$)

# TOTAL 87 545.87\$

**CONSIDÉRANT QUE** ces dépenses sont autorisées en vertu du règlement no. 08-01, comprenant les dépenses faites par délégation par les employés municipaux, conformément à l'article 961.1 du code municipal;

#### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au 31 juillet 2022, totalisant 124 663.51 \$ et les comptes fournisseurs totalisant 87 545.87 \$.

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal.

## 2022-08-130 CONTRAT DE SERVICE ADDÉNERGIE

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service de gestion d'équipement pour la connexion de la borne de recharge au réseau Circuit Électrique est dû pour être renouveler;

# EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat de services de gestion des équipements pour la connexion de la borne de recharge au réseau Circuit Électrique avec le fournisseur AddEnergie pour une durée de trois ans pour un montant total de 750.00\$ plus taxes.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents dudit contrat.

## MODIFICATION POLITIQUE VENTE DE TERRAIN

# RÉPORTÉ EN FIN DE SÉANCE

#### 2022-08-131 TEST AMIANTE 316 RUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la Famille demande que des tests pour la détection d'amiante soit effectué dans le bâtiment du futur site du CPE ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil entérine la dépense de 2 759.40\$ pour la réalisation de tests pour la détection d'amiante sur les deux étages du bâtiment situé au 316 rue Principale.

QUE monsieur le Maire, conjointement et avec la directrice générale soient autorisés à signer les documents dudit paiement.

# 2022-08-132 ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT LOT 6 137 367 SUR LA RUE RAYMOND-MARIE GAGNON

**CONSIDÉRANT** l'offre d'achat de monsieur Denis Gilbert pour le lot 6 137 367 sur la rue Raymond-Marie Gagnon pour un montant total de 14 946.75\$;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gilbert a effectué le paiement équivalent à 10% du prix de vente, soit 1 494.68 \$ au moment du dépôt de l'offre d'achat ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS **QUE** le conseil accepte l'offre d'achat de monsieur Denis Gilbert pour le lot 6 137 367 pour un montant total de 14 946.75 \$, le tout conformément à la politique relative à la vente de terrain municipal V2 adopté en août 2022.

**QUE** monsieur le Maire, conjointement et avec la directrice générale soient autorisés à signer les documents de la dite transaction.

# 2022-08-133 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 079 500\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 SEPTEMBRE 2022

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Longue Rive souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 079 500 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2022, réparti comme suit :

- Règlements d'emprunts: 03-39 Pour un montant de : 275 000 \$

- Règlements d'emprunts: 05-59 Pour un montant de : 69 000 \$

- Règlements d'emprunts: 05-59 Pour un montant de : 289 600 \$

- Règlements d'emprunts: 12-02 Pour un montant de : 404 500 \$

- Règlements d'emprunts: 12-02 Pour un montant de : 41 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 03 39, 05 59 et 12 02, la Municipalité de Longue Rive souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

# EN CONSÉQUENCE,

# IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 15 septembre 2022;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 2023 : 59 500 \$

- 2024 : 62 400 \$

- 2025 : 65 600 \$

- 2026: 68 700\$

- 2027 : 72 300 \$ (à payer en 2027)

- 2027 : 751 000 \$ (à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 03-39, 05-59 et 12-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de solde dû sur l'emprunt ;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 25 AOÛT 2022

#### 2022-08-134 OCTROI DE CONTRAT RÉFECTION TOITURE 316 RUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Longue-Rive a procédé à un appel de soumission par invitation auprès de cinq (5) entrepreneurs, et ce, pour des travaux de réfection de toiture du bâtiment situé au 316 rue Principale à Longue-Rive;

**CONSIDÉRANT** la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 18 août 2022 à 15h31, dans le cadre de l'appel de soumissions ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) entreprises ont déposés une soumission dans les délais requis avant 15h30 le 18 août 2022, soit:

- Construction Nicolas Avoine pour un montant avant taxes total de 75 289.50 \$
- Construction Rémi Tremblay pour un montant avant taxes total de 86 900.00 \$
- Construction S.R. pour un montant avant taxes total de 57 206.65 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ouverture des soumissions, une analyse a été effectuée et la plus basse soumission, soit Construction S.R. est conforme aux exigences contractuelles ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte les soumissions reçues ;

**QUE** le conseil octroie le contrat à l'entreprise Construction S.R., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de réfection de toiture du bâtiment situé au 316 rue Principale conformément aux documents d'appel d'offre par invitation et à la soumission déposée, au montant de 66 073.68 \$ incluant les taxes ;

**QUE** les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 59 11000 surplus non affecté ;

**QUE** les dépenses soient financées à environ 50% avec le programme de subvention PRABAM.

**QUE** monsieur le Maire, conjointement et avec la directrice générale soient autorisés à signer les documents en lien avec ce contrat.

## 2022-08-135 OCTROI DE CONTRAT INSPECTION PASSERELLE SAULT-AU-MOUTON

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Longue-Rive a procédé à un appel de soumission par invitation auprès de six (6) consultants, et ce, pour une inspection de la passerelle située au-dessus de la rivière Sault-au-Mouton à Longue-Rive;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) consultants ont déposés une soumission dans les délais requis avant 13h30 le18 août 2022, soit:

**CONSIDÉRANT** la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 18 août 2022 à 13h31, dans le cadre de l'appel de soumissions ;

- SNC LAVALIN pour un montant total avant taxes de 27 000 \$;
- CHG Groupe Conseil pour un montant total avant taxes de 21 530 \$;
- Cosigma pour un montant total avant taxes de 16 400 \$.

**CONSIDÉRANT QU**'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avère conforme ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte les soumissions reçues ;

**QUE** le conseil octroie le contrat au consultant Cosigma, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution de l'inspection de la passerelle Sault-au-Mouton conformément à la demande de soumission par invitation et la soumission déposée, au montant total de 16 400\$ avant les taxes ;

**QUE** les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire du surplus non affecté 59 11000 ;

**QUE** monsieur le Maire, conjointement et avec la directrice générale soient autorisés à signer les documents en lien avec ce contrat.

## 2022-08-136 RÉCLAMATION 329 RUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur éxécutant les travaux de branchement de la résidence située au 329 rue Principale a soumis une réclamation à la Municipalité de Longue-Rive pour l'enlèvement de grosses roches dans l'excavation et le remblayage

par du sable;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité ne souhaitait pas avoir de grosses roches dans le remblais de l'infrastructure de la route principale ;

### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise le paiement de deux voyages de sable pour un montant total avant taxes de 300 \$.

#### 2022-08-137 RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCES

**CONSIDÉRANT QUE** la date d'échéance pour les assurances de la Municipalité est au mois d'octobre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des Municipaltés du Québec pour un montant annuel total de 66 738.52 \$.

QUE la directrice générale soient autorisés à signer les documents en lien avec ce contrat.

#### 2022-08-138 PAIEMENT FACTURES CPE TEMPORAIRE

**CONSIDÉRANT** les factures de l'électricien PLB Électrique inc. pour les travaux d'installation de tubes led et pour la réparation du chauffe-eau au montant total de 894.45 \$;

**CONSIDÉRANT** la facture de Construction Rémi Tremblay pour les travaux de réfection du bâtiment pour le CPE temporaire pour un montant total de 21 744.65 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'une inspection des travaux a eu lieu le 22 août 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures de PLB Électrique inc pour un montant total de 894.45 \$ et de Construction Rémi Tremblay pour un montant total de 21 744.65 \$.

**QUE** les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 59 11000 surplus non affecté.

**QUE** monsieur le Maire, conjointement et avec la directrice générale soient autorisés à signer les documents en lien avec ce paiement.

#### 2022-08-139 PAIEMENT FACTURE TERRASSEMENT PARC DE LA CHUTE

**CONSIDÉRANT** les travaux de mise en place de terre et d'ensemencement hydraulique au parc de la Chute ;

**CONSIDÉRANT** les factures de Paysagiste Foster, soit la facture 1329 au montant total de 13 797.00 \$\\$ et la facture 1330 au montant total de 18 717.93\$;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture de l'entrepreneur Paysagiste Foster pour un montant total de 32 514.93\$.

QUE le Ministère des Transports sera facturé pour 13 416.30\$.

## 2022-08-140 AUTORISATION DE FORMATION

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC la Haute Côte-Nord a organisé une séance de formation régionale sur la gestion des ressources humaines ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût approximatif de la formation est de 300.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à suivre cette formation régionale au coût de 300.00 \$.

# 2022-08-141 ACQUISITION TERRAIN CHEMIN DU BARRAGE

**CONSIDÉRANT QUE** la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Côte-Nord a émis, en date du 7 septembre 2021, un avis technique relatif à l'érosion côtière de la résidence sise au, 59 chemin du Barrage. Que cet avis statuait que la résidence était dans une situation de risque imminent en regard à l'érosion côtière;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté de la ministre de la Sécurité publique, en date du 30 juin 2021 concernant la mise en oeuvre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relativement à l'imminence d'érosion menaçant la résidence principale sise au 59, chemin du Barrage étant donné les conclusions des experts en érosion côtière du 23 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QU**'un permis de démolition a été obtenu pour la démolition de la résidence et que les travaux de démolition ont été complétés ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, l'option choisie par les propriétaires a été l'allocation de départ, ce qui engage le propriétaire à céder son terrain à la Municipalité pour la somme de 1\$ en contrepartie d'une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** la règlementation municipale en vigueur interdit toute construction ou infrastructure sur ce terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de notaires seront déboursés par la Municipalité de Longue-Rive et ensuite remboursés par la sécurité civile ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil municipal accepte l'acquisition du lot et 3 807 907 pour une somme de 1.00 \$.

**QUE** le Conseil autorise la dépense pour les frais d'acte notarié pour l'acquisition du lot.

**QUE** le Conseil autorise Monsieur le Maire ansi que la directrice générale à signer toute la documentation resquise pour cette transaction.

## 2022-08-142 DEMANDE DÉNEIGEMENT RUE GEORGES

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande d'une résidente de la rue Georges afin que la municipalité de Longue-Rive effectue le déneigement de la rue puisqu'ils n'arrivent pas à trouver d'entrepreneur disponible pour la saison ;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de la municipalité de Longue-Rive il y a plusieurs rues privées;

**CONSIDÉRANT** que les rues privées n'ont pas nécessairement une fondation ni une largeur règlementaire ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil décide de ne pas prendre en charge le déneigement de la rue Georges ni aucnue autre rue privée.

## APPEL D'OFFRES DÉNEIGEMENT PATINOIRE

Reporté à une séance ultérieure

# 2022-08-143 AUTORISATION DÉPENSES FACTURE ENGLOBE CORP.

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 00087491 de Englobe Corp. au montant de 2 592.69\$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de cette facture par le coordonnateur des projets spéciaux ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

 $\mathbf{QUE}$  le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 00087491 d'Englobe Corp. au montant total de 2 592.69 \$

**QUE** monsieur le Maire, conjointement et avec la directrice générale soient autorisés à signer les documents dudit paiement.

## 2022-08-144 AUTORISATION DÉPENSES FACTURES SNC LAVALLIN INC.

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 1615443 de SNC LAVALLIN au montant de 7 202.03\$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de cette facture par le coordonnateur des projets spéciaux ;

## EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 1615443 de SNC LAVALLIN au montant total de 7 202.03 \$

**QUE** monsieur le Maire, conjointement et avec la directrice générale soient autorisés à signer les documents dudit paiement.

# 2022-08-145 AUTORISATION FACTURATION MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**CONSIDÉRANT** l'entente 201167 entre le Ministère des Transports de la Municipalité de Longue-Rive concernant les travaux de la rue Principale ;

**CONSIDÉRANT** un montant de 73 732.42 \$ à facturer au Ministère des Transports ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil autorise la municipalité à facturer le Ministère des Transports pour un montant total de 73 732.42\$ pour le projet de la rue Principale.

# 2022-08-146 AUTORISATION AUGMENTATION BUDGET SURVEILLANCE SNC LAVALIN INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la firme de génie conseil SNC Lavalin a analysé la facturation des honoraires afin d'établir les prévisions pour les prochains mois, soit jusqu'à la réception définitive de l'ouvrage ;

**CONSIDÉRANT** les activités résiduelles à prévoir et le comportement de l'entrepreneur ICCL, les prévisions budgétaires annoncent un dépassement budgétaire de 30 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur des projets spéciaux approuve cette prévision budgétaire ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le Conseil augmente l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour la firme de génie conseil SNC Lavalin pour un montant total de 30 000\$ afin de pouvoir compléter les travaux de surveillance et les dossiers de réclamations.

QUE les sommes seront prélevées à même le règlement d'emprunt du projet de la rue Principale.

# 2022-08-147 DON QUAI LAC DES CÈDRES

**CONSIDÉRANT QUE** le quai à la rampe de mise à l'eau au Lac des Cèdres appartient à la Municipalité de Longue-Rive ;

**CONSIDÉRANT QUE** le domaine du Lac des Cèdres exploite ce secteur et sera bientôt propriétaire du terrain où se situe la rampe de mise à l'eau ;

EN CONSÉQUENCE,

# IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** la municipalité donne le quai situé à la rampe de mise à l'eau au Lac des cèdres au domaine du Lac des Cèdres. Le Domaine du Lac des Cèdres en devient unique propriétaire et responsable.

# 2022-08-148 APPEL CANDIDATURE COMITÉ CORPORATION TOURISTIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LONGUE-RIVE

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de la Corporation touristique et socioéconomique de Longue-Rive n'a plus de membres citoyens actifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le bon fonctionnement de la Corporation, le Comité doit être formé avant la fin de l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité se compose d'un président, soit Monsieur Réjean Tremblay, d'une directrice, soit Valérie Gille et de quatre citoyens ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil effectue la publication des quatre postes vacants au sein du Comité touristique et socio-économique de Longue-Rive.

#### 2022-08-149 RENOUVELLEMENT CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

**CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement du contrat d'intégration au travail d'un employé de la municipalité arrive à échéance ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive accepte la responsabilité du projet de contrat d'intégration au travail pour l'année 2022-2023 avec Emploi Québec.

**QUE** la directrice générale soient autorisés au nom de la Municipalité de Longue-Rive à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

**QUE** la Municipalité de Longue-Rive s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

# 2022-08-150 NOMINATION DIRECTRICE CORPORATION TOURISTIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LONGUE-RIVE

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive n'a présentement pas de directeur en fonction et que le poste doit être comblé ;

**CONSIDÉRANT QUE** Valérie Gille est directrice générale de la Municipalité de Longue-Rive ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil nomme Valérie Gille directrice de la Corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive .

**QUE** le Conseil autorise Valérie Gille, en tant que directice, à signer tous les documents concernant la Corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive.

#### 2022-08-151 AJOUT SIGNALISATION RUE GIRARD

**CONSIDÉRANT** l'achalandage dans la rue Girard qui a considérablement augmenter;

**CONSIDÉRANT QUE** les automobilistes n'ont pas de moyen pour savoir que le rue Girard est un cul-de-sac ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu des plaintes des citoyens concernant le grand volume de véhicules qui se stationnent en bordure de rue ainsi que sur les terrains privés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

 ${f QUE}$  le conseil autorise l'achat et l'installation d'un panneau « cul-de-sac » à un coût estimé à 100\$ à l'intersection de la rue Girard et de la rue Principale .

**QUE** le conseil demande qu'un sondage soit envoyé afin de connaitre l'avis des citoyens de la rue Girard concernant l'implantation d'une interdiction de stationner en bordure de la rue.

# 2022-08-152 ADOPTION RÈGLEMENT DE MODIFICATION 22-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-01 RÈGLES DE SUIVIE ET DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

**ATTENDU QU**'il est nécessaire d'effectuer une correction au règlement numéro 08-01 puisqu'il y a une erreur dans le numéro du règlement au 9e alinéa ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2022 ;

**ATTENDU QU**'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2022 et que des copies ont été mises à la disposition du public ;

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière mentionne l'objet de celui-ci et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ;

# EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le règlement numéro 22-02 modifiant le règlement numéro 08-01 concernant les Règles de suivie et de contrôle budgétaire suivant soit adopté:

#### Article 1

Le 9e alinéa du préambule est modifié:

1- Par le remplacement de l'alinéa suivant:

<< QUE le règlement portant le numéro 08-01 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrét ce qui suit. >>

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le règlement a été adopté le 25 août 2022.

#### 2022-08-153 ANNULATION VENTE LOT 3 809 164

**CONSIDÉRANT** la vente du lot 3 809 164 en date du 11 mai 2021 à Madame Pascale Langlais et Monsieur José Lalancette ;

**CONSIDÉRANT QUE** les acheteurs demandent d'annuler la vente du lot 3 809 164 puisqu'ils n'ont pas été en mesure d'effectuer une visite sur les lieux à cause de la pandémie liée à la COVID-19 et que le lot est dans une zone humide et qu'ils n'ont pas obtenu cette information avant l'achat de l'immeuble ;

### EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil accepte l'offre des acheteurs déposés lors de la séance de médiation du 24 août 2022, soit l'annulation de la vente du lot 3 809 164 pour le montant vendu, soit de 6 900\$ plus taxes sans autres frais.

**QUE** monsieur le Maire, conjointement et avec la directrice générale soient autorisés à signer les documents en lien avec cette procédure.

# 2022-08-154 INSTALLATION DU DÉFIBRILLATEUR

CONSIDÉRANT l'achat récent d'un défibrillateur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2 ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**QUE** le conseil demande que le défibrillateur soit installé à la Maison Gilles Carle puisque cette dernière est ouverte 24 heures sur 24.

## ACTIVITÉ BIÈRES ET SAUCISSES

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'activité «Bières et Saucisses» pour le soutien des jeunes athlètes et artistes de La Haute-Côte-Nord.

# 2022-08-155 MODIFICATION POLITIQUE VENTE DE TERRAIN

**CONSIDÉRANT QUE** la politique relative à la vente de terrain municipal voués à la construciton domiciliaire dans les rues Béatrice-Maltais, Charlton et Raymond-Marie Gagnon a été adoptée en mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les courts délais prescrits dans la politique relative à la vente de terrain municipal restreint certains acheteurs potentiels ;

# EN CONSÉQUENCE,

**QUE** le conseil municipal abroge la politique relative à la vente de terrain municipal adopté en mai 2021.

**QUE** le conseil municipale adopte la politique relative à la vente de terrain municipal V-2.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h45, M. le maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément

2022-08-156	CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
	CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé : EN CONSÉQUENCE,
	QUE cette séance ordinaire soit levée à 20h41.
	Signature
	Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
	Nombre de citoyen présents : 12
	Donald Perron, maire
	Valérie Gille, directrice générale greffière-trésorière

l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20h20.